

# CARSO - LABORATOIRE SANTÉ ENVIRONNEMENT HYGIÈNE DE LYON

Laboratoire Agréé pour les analyses d'eaux par le Ministère de la Santé

Edité le : 06/09/2022

Rapport d'analyse Page 1 / 2

## Rapport partiel

ARS AUVERGNE-RHONE-ALPES

M. Christophe DUCHEN

Délégation dpt de l'Ardèche - Service Santé Environnement

Avenue du Moulin de Madame

BP 715

07007 PRIVAS Cedex .

Le rapport établi ne concerne que les échantillons soumis à l'essai. Il comporte 2 pages.

La reproduction de ce rapport d'analyse n'est autorisée que sous la forme de fac-similé photographique intégral.

Les paramètres sous-traités sont identifiés par (\*).

<b>Identification dossier :</b>	LSE22-144351	<b>Analyse demandée par :</b>	ARS Rhône Alpes - DT de l'ARDECHE		
<b>Identification échantillon :</b>	<b>LSE2208-67428</b>	<b>N° Prélèvement :</b>	00187057		
<b>N° Analyse :</b>	00187733	<b>Code PSV :</b>	<b>000005804</b>		
<b>Nature:</b>	Eau de distribution				
<b>Point de Surveillance :</b>	HAMEAU PRATLONG				
<b>Localisation exacte :</b>	HAMEAU ESCOUDERC - HAB LEMARCHAND				
<b>Dept et commune :</b>	<b>07 SABLIERES</b>				
<b>UGE :</b>	0081 - SABLIERES COMMUNALE				
<b>Type d'eau :</b>	S - EAU DISTRIBUEE SANS DESINFECTION				
<b>Type de visite :</b>	AUD	<b>Type Analyse :</b>	CNP2J		
<b>Nom de l'exploitant :</b>	MAIRIE DE SABLIERES		<b>Motif du prélèvement :</b>	S1	
	07260 SABLIERES				
<b>Nom de l'installation :</b>	SABLIERES VALLEE HTE DROBIE	<b>Type :</b>	UDI	<b>Code :</b>	005480
<b>Prélèvement :</b>	Prélevé le 26/08/2022 à 14h45 Réception au laboratoire le 26/08/2022				
	Prélevé et mesuré sur le terrain par CARSO LSEHL / LEFEUVRE Alan				
	Prélèvement accrédité selon FD T 90-520 et NF EN ISO 19458 pour les eaux de consommation humaine				
	Flaconnage CARSO-LSEHL				

Les données concernant la réception, la conservation, le traitement analytique de l'échantillon et les incertitudes de mesure sont consultables au laboratoire. Pour déclarer, ou non, la conformité à la spécification, il n'a pas été tenu explicitement compte de l'incertitude associée au résultat.

Le laboratoire n'est pas responsable de la validité des informations transmises par le client qui sont antérieures à l'heure et la date de prélèvement.

Date de début d'analyse le 26/08/2022

Paramètres analytiques	Résultats	Unités	Méthodes	Normes	Limites de qualité	Références de qualité
<b>Mesures sur le terrain</b>						
Couleur de l'eau	07CNP2*	0	-	Analyse qualitative		
Température de l'eau	07CNP2*	23.4	°C	Méthode à la sonde	Méthode interne M_EZ008 v3	25 #

.../...

Edité le : 06/09/2022

Identification échantillon : LSE2208-67428

Destinataire : ARS AUVERGNE-RHONE-ALPES

Paramètres analytiques		Résultats	Unités	Méthodes	Normes	Limites de qualité	Références de qualité		
pH sur le terrain	07CNP2*	6.5	-	Electrochimie	NF EN ISO 10523		6.5	9	#
Conductivité brute à 25°C sur le terrain	07CNP2*	41	µS/cm	Méthode à la sonde	NF EN 27888		200	1100	#
<b>Caractéristiques organoleptiques</b>									
Aspect de l'eau	07CNP2*	0	-	Analyse qualitative					
Odeur	07CNP2*	0 Néant	-	Méthode qualitative					
Saveur	07CNP2*	0 Néant	-	Méthode qualitative					
Couleur apparente (eau brute)	07CNP2*	< 5	mg/l Pt	Compareurs	NF EN ISO 7887			15	#
Couleur vraie (eau filtrée)	07CNP2*	< 5	mg/l Pt	Compareurs	NF EN ISO 7887				#
<b>Analyses physicochimiques</b>									
<b>Métaux</b>									
Nickel total	07CNP2*	< 5	µg/l Ni	ICP/MS après acidification et décantation	NF EN ISO 17294-1 et NF EN ISO 17294-2	20			#
Plomb total	07CNP2*	3	µg/l Pb	ICP/MS après acidification et décantation	NF EN ISO 17294-1 et NF EN ISO 17294-2	10			#
Cuivre total	07CNP2*	562	µg/l Cu	ICP/MS après acidification et décantation	NF EN ISO 17294-1 et NF EN ISO 17294-2	2000		1000	#

07CNP2\* ANALYSE (CNP 2) 2EME JET (ARS07-2022)

Limites de Qualité : Les limites de qualités sont soit des limites de qualité réglementaires , soit des limites de qualité du client.

Les valeurs en gras, italiques et soulignées sont non conformes aux seuils indiqués dans le rapport d'analyse.

Si certains paramètres soumis à des seuils de conformité ne sont pas couverts par l'accréditation alors la déclaration de conformité n'est pas couverte par l'accréditation.